LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 30 JANVIER, 1908. NUMERO 17.

SPECIAL

Pendant l'inventaire nous vendrons des complets aux prix suivants :

No. 3058 complets valant $7.00 @ 4.90
No. 587 „ 8.00 „ 5.30
No. 812 „ 12.00 „ 8.52
No 835 „ 13.00 „ 9.00

Que vous ayez l'intention d'acheter ou non, vous pouvez venir voir.

S. F. MAYER

L'IMMIGRATION ORIENTALE.

Un intéressant rapport de M. MacKenzie King sur l'enquête qu'il a tenu en Colombie Anglaise, établissant la bonne foi du gouvernement Japonais.

Ottawa, 21 janvier

Le rapport de M. W.MacKenzie King, le commissaire désigné en novembre dernier pour diriger une enquête sur la question de l'immigration orientale au Canada, a été soumis aux membres de la Chambre des Communes hier. Ce rapport très bien exécuté, jette un jour tout particulier sur l'opinion généralement émise et acceptée, quant à la responsabilité du gouvernement japonais au sujet de l'augmentation soudaine du nombre de Japonais qui ont débarqué en Colombie Anglaise l'été dernier. Il démontre que le gouvernement Japonais a toujours observé le bona fide de l'arrangement portant restriction sur l'immigration quand le traité avec le Japon fut conclu.

Il est reconnu que les réglementations en vigueur ont été faites sur la proposition de la "Canadian Nippon Supply Company" et de plusieurs autres sources canadiennes qui représentaient à Tokio que l'ouvrier japonais était demandé et désiré dans ce pays. En justice pour le Japon, dit M. King les règlements qui furent édictés en avril furent faits à la condition qu'il fut produit aux affaires étrangères des duplicata de bona fide avec des employeurs responsables dans cette contrée. En résumé, si le problème de l'immigration japonaise a pris ces temps derniers une si grande acuité il ne faut y voir aucune intention malveillante de la part du gouvernement japonais et que cette augmentation au contraire, est due à l'influence canadienne.

D'après les chiffres qui ont été relevés pendant les dix premiers mois de l'année dernière sur un total de 8,125 immigrants, 4,429 demeurèrent au Canada, 2,779 provenaient des îles Hawai où ils étaient sous le contrôle du gouvernement américain, 1,641 seulement venaient directement du Japon, sur ce dernier total, 900 furent retenus par le Pacifique Canadien, 151 furent dirigés sur les Etats-Unis, mais ils furent refusés après une inspection médicale passée par les officiers américains du département de l'immigration et restèrent au Canada. En résumé il fut reconnu que 190 immigrants seulement pouvaient être classés parmi ceux qui se trouvaient dans les conditions requises par le règlement.

M. King en terminant son rapport déclare que toute solution effective de toute question de l'immigration japonaise exige la prohibition de telle immigration japonaise qui vient de pays sous la juridiction du Japon, et une restriction absolue pour celle qui vient directement du Japon.

Si l'immigration japonaise de Hawai et de tous les autres points sous la juridiction du Japon était, dit-il, absolument interdite et si on arrêtait l'immigration de la main-d'oeuvre par contrat à la demande de particuliers et de compagnies de ce pays et de compagnies d'immigration au Japon, et si une mesure semblable était prise à l'avenir dans l'accord des passeports à toutes les autres classes d'individus, ainsi que cela semble avoir été pratiqué relativement à ces classes l'année passée, l'immigration japonaise dans ce pays ne serait pas de nature à causer de sérieuses difficultés au Canada.

POIGNEE DE NOUVELLES

D'un autre côté, si les mesures effectives ne sont pas adoptées pour prohiber entièrement l'immigration d'Hawai et l'importations d'ouvriers japonais il est fort à craindre que le nombre de ces immigrants japonais dépassera grandement dans quelques mois le nombre de tous ceux arrivés l'an dernier. Il est aussi fort à craindre que les agences japonaises ne fassent déverser sur nos rives un nombre d'ouvriers plus grand que nous n'ayons encore vu dans notre pays.

Brosseau.

24 janv. 08.

Il s'est fait beaucoup de changements depuis quelque temps.Les nouveaux colons continuent d'arriver continuellement et les terrains vacants dans le voisinage immédiat de la paroisse commencent à se faire rares. Le traffic est considérable sur la route de Végreville à St-Paul de Métis. Le village de Brosseau Crossing qui se trouve à mi-chemin entre ces deux points retire de grands avantages de ce traffic, vu que tous les voyageurs s'arrêtent là pour se reposer et laisser reposer les chevaux.

Depuis environ un mois nous avons un curé résident, le Rév. M. Roy. Dans l'espace d'une couple de jours après son arrivée, on avait construit une chapelle qui servira temporairement aux besoins du culte.

On se propose de construire une église dès l'été prochain.

Ici les affaires ne vont pas mal, considérant toute chose. Cependant, l'argent est plus rare que d'habitude, ce qui est dû à la mauvaise récolte de l'année dernière. L'avoine est à 30 et 50 cts, et le blé à $1.00, les patates à 50 cents.

Jusqu'à présent il y a très peu de travail dans les bois, attendu qu'il n'y a pas assez de neige pour faire des chemins. L'hiver a été superbe; nous n'avons pas eu deux jours de froid. Les animaux courent encore dans la prairie, y trouvant amplement leur nourriture; l'herbe est abondante.

Le Rév. Père Thérien, le dévoué curé de St-Paul des Métis, est parti pour l'Est, pour recruter de nouveaux colons.

L'épouse de M. Pierre Brunelle a donné naissance à un fils. Parrain et marraine, M. et Mme W. Brunelle.

Il y a eu plusieurs mariages depuis le commencement de l'année. Entre autres, celui de Mons. Ernest Cloutier à Melle E. Fortin et celui de Mr Aimé Lafond à Melle O. Fortin.

M. Etienne Fouquette a donné une jolie soirée dansante où étaient réunis tous les notables de la place.

Melle Anna Lamoureux est au milieu de nous pour quelque temps en visite chez son beau-frère, M. Bergevin.

M. B. Roy, entrepreneur-menuisier, est revenu d'Edmonton et va établir une boutique de portes et chassis.

M. W. Pepin, de Végreville, est à Brosseau depuis quelques jours.

M. Geo. Smith a construit et mis en opération un gros moulin à scie et il compte y scier 200 mille pieds de bois avant la fin de l'hiver. Il a aussi un moulin à bardeau.

Comme on le voit, Brosseau grandit prodigieusement. Le grand hôtel de M. St-Hilaire est toujours rempli d'étrangers: nous avons une écurie de louage, un grand magasin général, et un nouveau s'ouvrira au printemps, un bijoutier, enfin Brosseau prend l'allure d'une petite ville. C'est le temps pour les Canadiens entreprenants de venir s'établir ici, le succès est assuré.

Morinville.

Les nouveaux conseillers se sont assemblés samedi et ont élu M. Paquin maire de Morinville. L'élection de M. Paquin rencontre l'approbation générale.Le nouveau maire est un homme de grande habileté commerciale, jouissant ici de beaucoup de popularité. M. Paquin est déjà un ancien de Morinville, connaissant bien les besoins de notre ville, et nul doute qu'il saura rendre d'importants services à la municipalité.

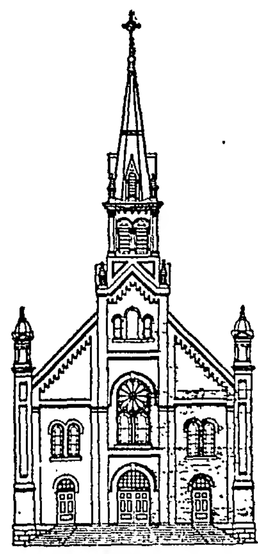
A la même assemblée, M. l'avocat St-Germain a été nommé secrétaire-trésorier.



Mr. J. A. Paquin.

Cette nomination aussi est très populaire. M. St-Germain, étant un jeune homme très actif et bien connu de tous.

La construction de notre nouvelle église est à peu près terminée. C'est un monument qui fait honneur à l'esprit d'entreprise et au dévouement de notre Curé, le Rév. M. Ethier. L'intérieur a été fini temporairement, et les différents offices religieux ont lieu dans le nouveau temple depuis le commencement de l'année.



La Nouvelle Eglise.

L'ancienne chapelle sera transportée en arrière de l'église et servira probablement de salle d'assemblées, à l'avenir.

Le presbytère sera aussi transporté un peu plus près de l'église ce qu'il ne l'est actuellement.

L'application de la Cardiff Boarding House Co., pour une licence d'hôtel a été refusée par les commissaires. Après enquête ceux-ci ont conclu qu'un hôtel n'était pas un besoin à Cardiff.

Nous avons eu une jolie mascarade, mercredi dernier, au patinoir. On y voyait beaucoup de costumes, aussi variés qu'intéressants. Les premiers prix pour les plus beaux costumes ont été remportés par Mesdemoiselles Lavallée et O'Brien et M. T. Steffes. De la course, M. Provost est sorti vainqueur.

Après la mascarade il y a eut danse à la salle Steffes et ce n'est que tard que l'on se sépara après avoir assisté à une des plus agréables soirées que nous ayons eues.

Les agriculteurs, comme tout le monde d'ailleurs, se plaignent des chemins et font des voeux pour que nous ayons un peu plus de neige.

23 janvier, 08.

St-Albert.

Nous avons eu la visite du sénateur Roy, qui n'a pas voulu partir pour Ottawa, sans venir encore une fois remercier ses amis de St-Albert pour le banquet qui lui a été offert dans notre petite ville, le 15 janvier dernier.

Nous sommes heureux de constater que l'Hon. Sénateur Roy a si bien apprécié cette marque d'estime et d'appréciation, que notre population était si anxieuse, et si contente de lui donner.

Durant les quelques heures que le Sénateur a passé à St-Albert, il s'est rendu à l'Evêché, pour présenter ses hommages respectueux à Monseigneur Legal, et il a aussi visité plusieurs de ses bons amis du village.

Durant la soirée, comme il y avait ce jour-là une réunion de l'association libérale, l'Hon. Sénateur Roy s'y est rendu, et a adressé la parole à ses amis.

Le Sénateur partait le lendemain pour Ottawa, tous nous lui avons souhaité un bon voyage.

23 janvier, 08.

Athabaska Landing.

MM. J. Wood, Martin et Riddle sont revenus d'un voyage de quelques mois en Colombie Anglaise.

Le CapitaineBarber commencera dans quelques jours l'aménagement du "Midnight Sun" qui fera le service du Landing au Fort McMurray.

Il y a une belle occasion pour un cordonnier et un boulanger ici.

Nous regrettons d'apprendre la mort de Mme Guillion, née Maggie Brazeau, décédée ces jours derniers à l'âge de soixante ans. Elle était la soeur de M. Edouard Brazeau, l'interprète de la Police Montée.

Elle laisse neuf enfants pour pleurer sa mort.

Calgary.

Le Juge Mitchell, le nouveau juge de comté pour le distict de Calgary, préside la cours de district cette semaine.

Le juge Mitchell est un de nos hommes les plus distingués du Sud de l'Alberta. Sa nomination comme juge a été reçue avec une grande satisfaction par la population du district.

DES MILLIONS SERONT DEPENSES

Les travaux projetés par la compagnie du Pacifique Canadien pour la saison prochaine.

M. William Whyte, le second vice-président du C.P.R. qui était à Montréal depuis la semaine dernière, pour y déterminer les travaux que fera la compagnie dans l'Ouest du Canada durant l'année en cours, a presque terminé son travail et repartira ce soir pour Ottawa, et de là, pour Winnipeg, ses quartiers généraux.

Les travaux qui ont été décidés, ne comportent pas de nouvelles lignes de colonisation de grande importance; l'embranchement à Sheho à Wetaskiwin, sur la ligne de Calgary-Edmonton donnant ainsi à la compagnie une ligne beaucoup plus courte entre Edmonton et Winnipeg que celle existant actuellement et de plus couvrant une nouvelle contrée. Afin de compléter cette ligne une section de 82 milles devra être construite de Sheho à Lanigan. De Lanigan à Asquith, vingt-quatre milles à l'ouest de Saskatoon il y a une section déjà achevée. D'Asquith la compagnie construira une voie de deux cents milles à l'Ouest, d'Hardisty un croisement de la "Battle River"; et cela complètera la ligne, car les rails sont déjà posés de Battle River à Wetaskiwin.

Partant de Moosejaw et courant parallellement à cette nouvelle ligne jusqu'à Edmonton, à une distance de cinquante milles de celle-ci la compagnie a l'intention de construire une autre ligne, mais elle ne sera pas achevée cette année. Un commencement d'une section de 24 milles au nord de Moosejaw à Tuxford, a déjà été construit; du Tuxford une autre section de 50 milles sera construite vers l'ouest. La ligne est finalement projetée devoir rencontrer la ligne d'Edmonton-Calgary à Lacombe quelques quarante ou cinquante milles au sud de Wetaskiwin et le programme de cette année comprendra, en outre, la construction d'un embranchement de cent milles à l'est de Lacombe.

La ligne Weyburn-Stonghtoon dans le coin sud-est de la Saskatchewan, maintenant en construction sera achevée et les 23 milles que l'on construit entre Wolseley et Reston également en Sakatchewan seront aussi terminés. Les lignes de la compagnie de Lethbridge à McLeod doivent être reconstruites, afin d'éviter la route immense maintenant suivie, due au cours vagabond de la rivière Belly. Cette rivière doit être traversée par un pont qui prendra rang parmi les plus élevés du monde. Il sera, d'un mille de long, ur trois cents pieds de haut. Le contrat déjà est passé pour les pilliers et les culées et M. Whyte espère qu'il sera terminé vers la fin de cette année. La construction de la ligne de Golden en Colombie Anglaise descendant à travers la vallée de Kootenay sera poursuivie, mais la compagnie ne pressera pas ces travaux pour le moment.

M. Whyte dit que prochainement, chaque pied de terrain sera en culture dans cette vallée car elle est très fertile et très propice à la culture des fruits.

Un montant considérable d'argent doit être dépensé pour les travaux d'amélioration de la voie principale en Colombie Anglaise par la substitution de pont en maçonnerie au pont en bois aujourd'hui existant.

Discours de l'Honorable Frank Oliver

à la Chambre des Communes, le 17 décembre 1907.

(Suite).

M. BLAIN: Puis-je demander au ministre si le Gouvernement a fait une convention spéciale avec l'Armée du salut au sujet de l'immigration.

L'hon. M. OLIVER: Oui, nous avons fait des arrangements spéciaux avec l'Armée du salut. L'Armée du Salut est une organisation différente des autres dans l'oeuvre d'émigration, parce qu'elle ne se contente pas de solliciter des émigrants, mais qu'elle en prend soin à leur arrivée dans le pays. Une sage répartition et le soin a prendre des émigrants à leur arrivée dans le pays sont aussi importants et coûtent aussi cher que leur recrutement, et en considération de cette partie du travail que fait l'Armée du salut, le Gouvernement lui accorde certains avantages. Nous payons une partie du loyer des bureaux de l'Armée en Angleterre; nous payons pour certaines annonces que nous faisons dans les journaux, et nous lui donnons une légère subvention pour l'aider dans son oeuvre de placement des émigrants à leur arrivée au Canada. Voilà de quelle façon nous aidons l'Armée. Sous tout autres rapports, l'Armée du salut est absolument sur le même pied que toutes les autres agences d'émigration dans les vieux pays. J'aurai d'autres renseignements à fournir sur cette question, et je vous prierais, monsieur l'Orateur, de vouloir bien suspendre la séance et déclarer qu'il est six heures.

(Lo séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la Séance.

RENVOIE D'UN PROJET DE LOI.

L'hon. M. FRANK OLIVER, (ministre de l'Intérieur): A la suspension de la séance à six heures, je me proposais de me rendre aux désirs de mes honorables amis de la gauche exprimés dans les nombreuses questions inscrites sur le feuilleton de chaque jour demandant de plus amples détails concernant la politique d'immigration du Gouvernement.

Peu de temps après que je devins membre de ce cabinet, on me signala la nécessité d'une politique d'immigration active, je pourrais dire plus active concernant la province d'Ontario. Je fus nommé le 7 et 8 avril 1905, et je vois dans la correspondance du département, en date du 9 mai 1905, la lettre suivante adressée à l'hon. "William" Oliver, ministre de l'Intérieur à Ottawa.

Je vous inclus les lettres ci-jointes que j'ai reçues du propriétaire du bureau de placement et de renseignements à Brantford, lettres dans lesquelles il me demande spécialement de faire envoyer dans notre ville certaines catégories d'immigrants dont on ressent dans le moment un besoin urgent dans la ville et dans le district. Auriez-vous l'obligeance de me faire savoir le plus tôt possible quels moyens à prendre pour satisfaire à ce désir? La lettre renferme, je crois, des renseignements assez justes, et M. Hall, le propriétaire du bureau de placement et de renseignements, me fournit plusieurs certificats concernant son rtavail et les moyens qu'il a de placer la main-d'oeuvre qu'il demande.

Dans l'espérance de recevoir prochainement une réponse, je me rendrai à Ottawa, s'il est nécessaire pour discuter la question.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

M. SPROULE: Quelle est la signature?

L'hon. M. OLIVER: Je vais la donner dans un instant. Voici une autre lettre écrite de Brantford, le 5 mai:

Au sujet de la conversation que j'ai eue avec vous il y a quelques jours concernant l'envoie d'immigrants à Brantford, je désire vous faire savoir, en ma qualité de propriétaire du bureau de placement et de renseignements dans cette ville, que j'ai eu beaucoup de difficultés à subvenir aux demnades qui m'étaient faites d'hommes, de wagons et de filles. La main-d'oeuvre dans tous les métiers est rare et j'ai beaucoup de demandes d'ouvriers, de mouleurs, de serviteurs de ferme, d'employés de fabriques, etc., que je n'ai pu remplir.

Puis la lettre donne une liste des métiers et des gages qui sont offerts et il continue:

Cette liste est loin d'être complète, mais elle suffira à vous donner une idée des catégories d'immigrants que nous pouvons placer.

Vous remarquerez que la demande est nombreuse et variée et qu'avec nos moyens restreints, on ne peut y répondre d'une façon satisfaisante. Mais si nous pouvons obtenir du département de l'Immigration les gens que l'on nous demande, nous pourrions non seulement répondre aux nombreuses demandes d'aide que nous ne pouvons remplir, mais nous serions en mesure de venir au secours d'endroits moins fortunés en les soulageant de leur surplus d'émigrants dans le besoin.

Vous conviendrez avec moi, j'en suis sûr, qu'une agence d'immigration dans cette ville peut être une bonne chose. Ainsi que vous le savez, Brantford est une ville qui progresse, et dont le mot d'ordre est "en avant". Vu l'augmentation de son commerce et de la prospérité toujours croissante de ses citoyens, le besoin de main-d'oeuvre dans le genre de celle que j'ai désignée se fait plus sentir, et Toronto, où se trouve le bureau d'immigration le plus proche, étant à 75 milles d'ici, d'ailleurs, il y a autour de Brantford une grande étendue de pays qui peut être atteinte facilement.

Cette lettre est signée par le propriétaire du bureau de placement de Brantford (Ont.), elle était dans la même enveloppe qu'une autre lettre que j'ai déjà lue et qui m'a été adressée par W. F. Cockshutt.

M. SPROULE: Le ministre n'a pas donné le nom du propriétaire du bureau?

L'hon. M. OLIVER: C'est là un secret aussi sombre et mystérieux que celui des noms de la célèbre North Atlantic Trading Company. Mais notre ami commun M. Cockshutt....

M. BLAIN: Quand cette lettre a-t-elle été écrite?

L'hon. M. OLIVER: La lettre du bureau de placement et de redressement adressée à M. Cockshutt nous a fait savoir que M. Hall est le propriétaire du bureau de placement. C'est le nom de celui qui veut déverser dans la ville de Brantford le trop plein de logis en Angleterre. Il est difficile de croire que le même M. Cockshutt soit celui qui, dans la grande armée que nous voyons en face de nous dans cette Chambre, a inscrit à l'ordre du jour la résolution suivante:

Que, vu l'encombrement actuel du marché du travail dans plusieurs des centres industriels du pays, il est grandement à désirer que l'on cesse immédiatement de favoriser au moyen d'aide pécuniaire l'immigration de sujets autres que ceux qui appartiennent aux classes agricoles et au service domestique, et qu'il ne soit plus accordé de permis aux particuliers, aux agents ou aux compagnies qui envoient ici ou nous amènent de tels immigrants; de plus, que le temps est venu d'appliquer strictement les dispositions de la loi qui ne permet l'entrée dans ce pays, comme colons, qu'à des personnes convenables au point de vue des ressources et des qualités morales et physiques.

Notre ami a donc le 9 janvier 1905 approuvé une proposition de vider les logements encombrés d'Angleterre dans les villes d'Ontario, mars le 28 novembre 1905 il déclare que l'on devrait cesser immédiatement de favoriser au moyen d'aide pécunaire l'immigration de sujet autres que ceux qui appartiennent à la classe agricole et au service domestique, et que l'on ne devrait permettre l'entrée dans le pays qu'à des personnes convenables au point de vue des ressources et des qualités morales et physiques. Je suis très heureux d'apprendre que notre ami de Brantford a compris l'erreur qu'il avait commise en 1905 et que sous ce rapport, au moins, il approuve entièrement la politique d'immigration du Gouvernement.

Pour faire voir quelle était la politique du Gouvernement à cette époque, je vais donner lecture de la réponse que le surintendant de l'immigration a adressée le 29 mai 1905 à W. F. Cockshutt, député au parlement fédéral à Ottawa:

Le parlement fera très certainement tout ce qui est en son pouvoir pour faire connaître aux immigrants les différentes sortes d'emplois qu'ils peuvent trouver à Brantford, et je dois vous dire que la grande majorité des immigrants qui nous arrivent ont déjà fait avant de quitter l'Europe ou les Etats-Unis, le choix de l'endroit où ils iront s'établir, soit sur les terres que le Gouvernement leur offre dans le Nord-Ouest ou dans les villes qui y surgissent comme conséquence du développement de l'industrie agricole dans l'ouest du Canada; et il est difficile de les dissuader de leur projet et d'accepter les divers emplois dont vous parlez dans votre lettre. Le département d'immigration de la province d'Ontario serait peut-être en mesure de vous aider en la matière, et je crois que le propriétaire du bureau de placement de Brantford ferait bien d'écrire à M. Thomas Southworth, directeur de la colonisation à Toronto, une lettre aussi circonstanciée que celle qu'il vous a écrite à vous-même.

Mais M. Cockshutt n'est pas la seule personne qui a appelé l'attention du département de l'immigration sur la demande d'immigrants dans le pays. Voici une lettre de la Ontario Malleable Iron ompany, Limited d'Oshawa (Ont.) adressée au bureau d'immigration à Ottawa:

Nous avons présentement besoin de main-d'oeuvre, et nous vous écrivons pour vous demander si vous ne pourriez pas envoyer quelques immigrants à Oshawa qui a grand besoin d'artisans. Nous pourrions nous-mêmes dans le moment donner de l'emploi à vingt personnes si nous pouvions les avoir, et il y a d'autres maisons qui cherchent aussi des ouvriers. Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez nous aider dans la matière.

M. BOYCE: Quelle est la date de cette lettre?

L'hon. M. OLIVER: Le 4 octobre 1905. Le secrétaire-trésorier de la Dominion Textile Company, Limited, de Montréal, nous écrivait le 3 octobre 1905 comme suit:

Nous vous serions très reconnaissants si vous étiez assez bon de faire savoir à M. Walker ou à tout autre agent d'immigration en Angleterre, que notre compagnie désire obtenir des tisseurs ou tout autre bon ouvrier de filature pour travailler dans nos fabriques au Canada. Nous avons treize fabriques, et présentement, nous pourrions employer plusieurs centaines d'ouvriers si nous pouvions les obtenir.

Voici une autre lettre de Board of Trade de Meaford, portant la date du 3 octobre.:

Le président de la Chambre de Commerce de Meaford me demande de vous écrire pour vous renseigner sur le besoin que l'on ressent dans cette ville de manoeuvres de tout genre, dans l'espérance que vous pourrez nous aider.

Nous avons deux tanneries, une fonderie, un établissement de conserves, deux fabriques de portes et fenêtres, une grande fabrique de meubles employant de 60 à 70 ouvriers ordinaires et outre cela, le Cement Kent Co., qui fait des planchers en bois dur et un grand commerce d'expédition de bois qu'elle reçoit par voie de navigation, pourraient donner de l'emploi à quinze ou vingt manoeuvres si elle pouvait les avoir. Il y a en outre une grande manufacture qui est presque terminée, qui fabriquera les bouteilles et pourra donner de l'emploi à au moins vingt mains ou plus. Ces trois derniers établissements n'ont pas suffisamment ou s'attendent de manquer prochainement de main-d'oeuvre; artisans comme manoeuvres, et nous avons pensé que si nous vous faisions connaître la situation dans laquelle nous sommes, vous pourriez peut-être engager quelques-uns des immigrants qui vous arrivent et qui désirent s'établir dans les villes, de préférence à faire de la culture de venir chez nous et de nous aider en même temps qu'ils s'aideraient eux-mêmes.

Il n'y a pas que ces fabriques; les élvateurs à grain dans notre port qui ont une capacité de 750,000 boisseaux ont besoin de pelleteurs. On leur offre 20 cents de l'heure. Je crois que ces élévateurs peuvent donner de l'emploi jusqu'à la fin de la navigation. Trente personnes au moins pourraient trouver de l'ouvrage dans nos fabriques pour la durée de l'hiver, et la Cement Kent Company a besoin d'hommes pour aller faire du bois dans ses chantiers. Si vous croyez que ces renseignements peuvent vous être utiles, et que vous puissiez nous aider, nous en serons heureux. Chaque fabrique pourrait employer un certain nombre de garçons de 15 à 18 ans et le former à l'ouvrage. Il n'y a pas de grève ici.

Mais il y a bien d'autres demandes d'ouvriers. En 1904, les associations ouvrières avaient fait de très fortes représentations au département d'émigration contre l'importation de gens de métiers, et ces représentations ont provoqué des protestations de la part des conseils de comité et d'autres corps ublics dans plusieurs parties d'Ontario. Voici une pétition qui a été envoyée par le conseil du comté de Halton, au mois de janvier 1904:

Après avoir pris connaissance de la pétition que les représentants des associations ouvrières de Toronto vous ont, le 4 janvier 1904, envoyée en votre qualité de ministre de l'Intérieur pour vous faire savoir que le pays avait tous les artisans et les ouvriers de ferme dont il avait besoin, nous, les membres du conseil du comté de Halton, désirons protester de la façon la plus éclatante possible contre cette assertion entièrement inexacte, car nous savons que c'est tout le contraire qui est vrai. Un grand nombre d'édifices sont en construction et ne peuvent être achevées; d'autres qu'on aurait voulu construire n'ont pas été commencés à cause de la rareté de la main-d'oeuvre, ce qui prouve, hors de tout doute, que les artisans et ouvriers ont été extraordinairement rares l'année dernière. Et tous les cultivateurs sont prêts à déclarer que les ouvriers de ferme ont été extrêmement difficiles pour bien dire impossible à trouver. Cela est dû en grande partie à deux causes. La première est la migration sans précédent de gens partis d'ici pour le Nord-Ouest en ces dernières années; la deuxième est le très grand nombre de ceux qui abandonnent la campagne pour la ville où ils n'ont aucune difficulté à se procurer de l'emploi à des gages élevés.

Vos propriétaires prient donc le Gouvernement de faire tout en son pouvoir pour encourager les ouvriers de ferme à venir dans l'Ontario, confiants qu'ils sont que tous ceux qui viendront trouveront de l'emploi.

Cette pétition a été signée et adressée au département de l'Intérieur par environ soixante institutions, conseil de comté "farmers institutions" et sociétés agricoles diverses. En réponse à ces pétitions et aux demandes qui nous venaient de la population agricole de l'Ontario, en réponse aussi aux demandes faites au Parlement, non seulement par mon honorable ami (M. Cockshutt) mais par d'autres députés de leur place, dans cette salle, le Gouvernement a décidé de donner plus d'ampleur à sa propagande d'immigration dans la Grande-Bretagne, afin de répondre à ce besoin de main-d'oeuvre. Mais je veux faire remarquer que le département de l'immigration n'a pas accédé à tout ce qu'on lui demandait. Je ne voudrais pas prendre une trop grande partie du temps de la Chambre, mais je vous demanderai la permission, monsieur l'Orateur, de donner lecture d'une ou deux circulaires qui ont été envoyées à des agents de compagnies de navigation dans le Royaume-Uni le 20 mars 1905, lorsque nous eûmes décidé de faire une propagande plus active en Angleterre afin de répondre à la demande de main-d'oeuvre qui nous était faite:

Le département de l'immigration du Canada paiera une prime pour tout billet de passage pour le Canada, pourvu que ce soit conformément à ces règlements, vendu à des sujets anglais dont l'occupation dans le Royaume-Unis aura été, pendant au moins une année antérieure, une des suivantes: cultivateurs, ouvrier de ferme, jardinier, palefrenier, charretier, cantonnier, terrassier, mineur, qui ont manifesté leur intention de se consacrer dans le Canada à la culture ou à la construction des chemins de fer; et aussi les servantes. La prime payée sera d'un louis par immigrant des catégories dé-

(Suite à la page 6)

COIN FEMININ

CHRONIQUE

LA CHANDELEUR

On en parlait dès le milieu de janvier alors que la retraite des "grandes" finie, on revenait tout doucettement à ses petits péchés.

La chandeleur, cela s'évoquait à travers la fumée rance du fil de cire tortillé, et la bonne odeur chaude des crêpes dorées; dans le cadre de notre chère chapelle, encore pleine d'ombre à l'heure matinale de la messe des pensionnaires, dans celui, non moins aimé, du réfectoire immense, à la table en fer-à-cheval. Crêpes et chandelles, notre joie païenne tenait dans ces deux mots!

Les bonnes crêpes finement dentelées! Je n'ai jamais pu en manger une sans être malade, et, cependant, j'avoue que rien ne m'aurait punie davantage que la suppression de crêpe, le jour de la chandeleur.

Le parfum particulier, chaud et un peu écoeurant de la friandise annuelle, nous attendait dès notre sortie de la chapelle; il flottait sous les arceaux du cloître, nous faisant commettre par pensée le péché de gourmandise. Et plus nous approchions des bâtiments, plus l'eau venait à la bouche — plus mon coeur se soulevait. Par les fenêtres de la cuisine, nous apercevions la chère face, toute rouge, de Soeur Estelle, prometteuse du régal, avec ses chers bons yeux, son sourire épanoui. Le jour de la chandeleur, c'était le jour du triomphe de notre Soeur cuisinière. La renommée de ses crêpes, répandue par les demi-pensionnaires, avait franchi les grilles du couvent, et plus d'un cordon bleu enviait, paraît-il, son adresse. Si nous pouvions l'approcher, ce jour-là, elle ne manquait jamais de nous conter que Lucie, vous savez la chère petite qui s'en est allée de la poitrine? — ce devait être du temps de nos mamans, aucune de nous ne connaissait cette sympathique Lucie -eh bien! la veille de sa mort on est venu demander à elle, Soeur Estelle, de faire quelques crêpes pour la petite malade. Elles furent, nous assurait-elle, les plus belles qu'elle ait jamais faites.

J'eus l'honneur d'entendre trois fois l'invariable histoire.

L'autre plaisir — celui-là, je le goûtais entièrement — était l'illumination de nos pupitres, illumination interdite par les maîtresses. Mais, serait-ce la peine d'avoir quinze ans si l'on devait être prudentes?

Que de ruses il fallait déployer pour conserver en tout ou partie le tortillon de cire, nommé drôlement rat-de-cave! La Soeur sacristine m'a toujours absourdie avec la divination des objets les mieux cachés.

Restées en possession de l'objet de contrebande, il fallait encore des allumettes: ordinairement les demi-pensionnaires en etaient pourvoyeuses. Et, c'était une joie de voir briller la petite flammé dans le fond sombre du pupitre: et, c'était des alertes continuelles, des regards soupçonneux qu'il fallait détromper; et, c'était des commencements d'incendie que l'atlas étouffait juste à temps!

... Jours évanouis!... Nous n'avons même pas le bonheur de jouir par la pensée des plaisirs innocents de celles qui nous ont suivies. Les cierges de la chandeleur n'étoilent plus la chère chapelle; Soeur Estelle n'attend plus ses chères Petites. La Loi mauvaise a fermé les portes de la cuisine, fermé les portes des classes: la chapelle est béante, la force brutale en a arraché les portes...

Magali.

PETIT COURRIER

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

HIRONDELLE FIDELE. — Votre lettre m'est parvenue très en retard, c'est pourquoi la réponse s'est autant faite attendre; il n'y a pas de ma faute.

Je vous souhaite une cordiale bienvenue. La fine messagère du printemps est mon oiseau préféré, construisez votre nid, ici, avec confiance. Peut-on savoir quel ciel vous avez quitté pour venir chez nous!.

J'aime les vaillantes comme vous. Je ne doute pas que vous ferez merveille dans l'accomplissement de cette tâche, et si les épreuves viennent, vous savez où puiser du courage.

Ce titre amical m'est précieux, je vous demande de me le conserver. A bientôt.

LUTIN. — J'ai reconnu la jolie écriture canadienne sur l'enveloppe, et je me suis dit: "Voici Lutin avec la longue lettre promise". Jugez la déception en trouvant les quelques mots! Je compatis bien sincèrement à ce contretemps, ma chère petite. Le voyage était attendu avec tant de plaisir, que je conçois votre contrariété; cependant, il serait déraisonnable, croyez-moi, d'en éprouver un chagrin qui pourrait compromettre votre santé.

Pauvre petit Lutin, si vous saviez combien la méchante vie vous en prépare de ces projets déjoués! D'ailleurs, tout n'est pas perdu jusqu'au mois de mai vous recommencerez ces malles, qui vous ont coûté des larmes à vider. Voulez-vous m'écrire bientôt que vous êtes résignée? Sur cet espoir, je vous envoie de bonnes amitiés.

ANTOINETTE. — C'est un très joli nom, au contraire, et je félicite la marraine de son bon goût. Il n'est rien de plus ridicule que les noms absurdes dont certains croient devoir affliger des pauvres petites que ne sont pas en âge de pouvoir protester!

Cette recette, me dit-on, doit être appliquée avec les plus grandes précautions, afin d'éviter de brûler l'épiderme; on devra attendre une heure, au moins, avant de s'exposer à l'air et les ingrédients entrant dans cette compositions devront être dosés par le pharmacien. A mon avis, vous agissez prudemment et demandant l'avis du docteur. Il serait infiniment regrettable que vous commettiez la plus petite maladresse.

Je ne connais pas de recette pour nettoyer la fourrure de mouton blanc; si une de nos lectrices voulait m'en farie connaître une —qu'elle aurait expérimentée — je vous la transmettrais.

Frottez ces taches dans la gazoline, puis faites sécher à l'air libre. Toute à votre disposition, ne craignez pas de revenir.

IDEAL. — Ecrire aussi pendant un accès de mauvaise humeur! Quelle bonne inspiration j'ai eu de réserver mon opinion!

Des conversions radicales à ce point exigent des coups de la grâce qui ne sont pas ordinaires! Enfin, on veut bien croire à cette convention: indulgence est du féminin!

En effet, "les Fêtes" ont rendu les correspondantes paresseuses; mais, voici le carême et avec les retours sur soi-même viendra tout naturellement le besoin de s'épancher. Le rôle de confidente n'est pas aussi facile que vous supposez. Que de fois on gronde pour ne pas s'attendrir!

Votre lettre était très bien tournée; je crois que vous cherchez un compliment?

PETITE.— Non, nous ne sommes pas voisines! Et il faut avouer que la poste est une superbe invention!

Vous ai-je fait vraiment tout le bien que vous me dites? Si vous saviez combien il est doux d'apprendre, parfois, que l'on n'est pas complètement inutile!

Puisque vous avez pris d'aussi bonnes résolutions, il faut maintenant faire appel à toute votre énergie: une défaite serait bientôt suivie d'une autre défaite.

Je vous remercie de la jolie carte et des souhaits.

REVE GRIS. — Nos lettres se sont croisées en route. La confirmation de la bonne nouvelle fut reçue vous devinez avec quel plaisir!

Je m'étonne de votre étonnement! Est-ce la première fois que vous trouvez l'oeuvre d'un auteur préféré sous un autre titre — le plus souvent grotesque? On assure que ce genre de brigandage des lettres tend à disparaître — et pour cause!

Fidèlement votre

Magali.

Lumières brèves.

Parfois, ouvrant tout grands les yeux
Pour voir, en sa première flamme,
Monter le soleil glorieux,
Tant de jour m'est entré dans l'âme
Que j'ai clos follement mes paupières dessus!

Or, sans doute qu'une blessure
Béante encore tout au fond,
Pour retourner au ciel profond,
Offrait une route bien sure :
Je n'avais plus déjà rien des rayons reçus!

Je tenais mes paupière closes,
Une larme tremblante aux cils,
Songeant à d'étrange exils,
Triste du rêve et de ses causes,
De la fuite sans fin des soleils aperçus.

ALBERT LOZEAU.

PORTRAIT DE FEMME.

Madame Curie.

On pourrait commercer la biographie de Mme Curie à la façon d'un conte de fées; "Il y avait une fois, dans une grande ville de la Pologne à Varsovie, une petite élève qui possédait tous les dons de l'intelligence, mais était pauvre. Une vieille fée, qu'on avait oublié d'inviter au baptême, s'était vengée en refusant à l'enfant les biens de la richesse...." Très vite cependant le conte de fées se changerait en une histoire très simple, très émouvante, une histoire de notre temps. Afin de gagner sa vie, la jeune fille, devenue institutrice, s'en va de maison en maison, éprouvant toutes les misères d'un métier si propres à blesser les âmes sensibles. Elle est économe, elle réunit quelque argent, elle se rend à Paris; Paris, pour elle, c'est le quartier des Ecoles, c'est la Sorbonne, c'est-à-dire le lieu béni où l'on travaille, où l'on apprend, et elle ne songe qu'à travailler et qu'à apprendre. On aime à se représenter cette jeune fille, d'apparence si frêle et d'âme si courageuse, débarquant dans ce Paris bruyant, fièvreux, pour acquérir un peu de science. A la Faculté, un homme aussi modeste que savant, était préparateur. Ils se virent, ils travaillèrent ensemble, et ils se marièrent. De ce jour Melle Sklodovska s'appela Mme Curie.

Tout le reste, qui l'igorerait? Docteur ès science, Mme Curie professait à Sèvres, tandis que son mari dirigeait le laboratoire de l'Ecole de physique et de chimie. Il faut avoir poussé jusqu'à ce boulevard Kellermann où, par delà la Glacière, ils habitaient une petite maison en face de la porte de Gentilly, pour comprendre ce que pouvait être leur existence, si naturellement indifférente à tout ce qui nous captive, nous, amis du silence, de la solitude, de l'obscurité, uniquement consacrée à la science, presque hostile aux honneurs et à la gloire. On peut bien dire que Mme Curie, tout autant que Pierre Curie, découvrit le radium, si l'on se souvient que M. Curie s'occupait de cristallographie alors que sa femme s'inquiétait déjà de la radioactivité de certains corps, tels que l'uranium, et personne d'ailleurs ne sépare leurs noms. Je ne ferai point le récit d'une découverte, fait déjà si souvent, et d'ailleurs, si l'on veut dessiner le portrait d'une telle femme, on ne peut, me semble-t-il, y réussir qu'en l'étudiant justement dans le cadre exceptionnel qui est le sien, à sa chaire de professeur, dans cet amphithéâtre où elle perpétue la pensée de son mari.

Il n'est pas encore une heure et demi, et, au nombre d'une soixantaine, assis sur des bancs, en face de larges tableaux noirs sur lesquels ont a produit des coupes d'appareils et devant deux longues tables chargées d'instruments, nous attendons. Ce public-ci ne ressemble en rien au public des cours littéraires: des jeunes gens, quelques jeunes filles et parmi elles des étrangères, deux ou trois hommes décorés, un public sérieux, qui vient s'instruire. En vain cherchera-t-on la toilette gaie d'une jeune fille du monde, ou le crâne broussailleux d'un vieux mendiant qui se chauffe. On parle très peu, et à voix basse... Brusquement une porte s'ouvre, des applaudissements discrets retentissent: une femme entre, de taille moyenne, toute vêtue de noir, les cheveux tirés en arrière et dégageant le front; elle s'avance, s'incline pour saluer, prend un morceau de craie t dit, en s'approchant du tableau: 'Nous continuerons aujourd'hui à nous occuper de la loi du mouvement de l'électromètre." Mme Curie a commencé son cours.

D'une grande écriture régulière lle trace sur le tableau des équaions, et, la main gauche derrière le dos, se renversant parfois un peu, elle explique. Il y a chez elle une simplicité infinie, et si naturelle, presque de la timidité. Aves ces yeux enfoncés sous les rcades toujours baissés, sa bouche si mobile qui, tout en ne formulant ue des mots techniques, est si eune dans son dessin et, semble-il, si faite pour sourrire, son menton volontaire, son front nu et haut, je ne saurais mieux le comparer qu'à l'une de ces femmes graves, douloureuses et cependant charmantes que peignirent les primitifs, et chez lesquelles on devine une vie intérieure si riche. Nulle recherche dans sa toilette; pour plus de commodité, le corsage n'a pas de col, et la seule parure c'est une petite broche. Sur la nuque frisent de petits cheveux qui paraissént argentés.

Cependant constamment elle est préoccupée de ne pas blanchir de craie ce corsage: à chaque instant, presque malgré elle, elle baisse les yeux, regarde et, d'un moment rapide du poignet, enlève la petite marque blanche, de même les doigts de la main qui tient le craie, comme gênés par le contact du calcaire tendent et friable, s'agitent avec une nervosité machinale. Elle parle lentement, avec réflexion, s'arrêtant parfois pour trouver le mot juste, car on sent qu'elle veut être d'une précision la plus exacte possible. Jamais elle ne s'embarasse dans une phrase, si spéciaux que soient les mots de son vocabulaire: la phrase toujours se déroule claire, logiquement construite, avec quelque chose même de rigide, et, si vive que soit l'attention, on n'y relève ancun de ces lapsus de syntaxe auxquels n'échappent pas les meilleurs conférenciers. C'est qu'il y a en elle, tandis qu'elle parle — on a cette impression merveille, — une tension extrême de l'esprit: elle est entière à ce u'elle dit, rien n'existe que cela, et, si par hasard elle se met à marcher, il y a dans sa démarche une apparence d'irréel qui confirme à quel point sa vie, en ce moment, est tout intellectuelle. Sa prononciation qui tantôt ajoute des accents et tantôt en supprime, appelle son origine polonaise.

Soudain, comme elle énonçait une loi de physique, elle a dit: "Cette loi a été découverte par M. Pierre Curie", et sa voix, un peu étouffée, a tremblé. Il y a eu un silence de quelques secondes à peine, mais si religieux qu'il nous semblait à tous ne pas finir. Elle, cependant, essuyait avec un linge les équations inscrites sur le tableau.

Ah! combien est émouvante cette voix qui tremble au nom de celui qui n'est plus! et comme, à l'avoir entendue, on comprend la tristesse de ces yeux et de quelles clartés elle illumine pour nous cette âme où le sentiment s'unit si fortement à la passion de la science! J'écoutais jusqu'alors, émerveillé, un langage qui m'était obscur: je viens maintenant d'écouter la plainte fugitive d'un coeur. Mme Curie continue son cours: d'autres équations remplacent les équations effacées, d'autres figures les figures évanouies; près de la table qui supporte un électromètre, elle joint la démonstration à la théorie. Pour moi, ce que je revois, c'est, derrière le Panthéon, dans une rue étroite sombre et déserte, telle qu'en représentent les eaux-fortes des vieux et mélodramatiques romans, entre des maisons lézardées, au bord d'un trottoir affaissé, une misérable baraque de bois: l'Ecole municipale de physique et de chimie. Là, dans

(Suite à la Page 4)

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 — Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers— 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT— Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an. — Canada, $1 par an. — Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

Jeudi, 30 Janvier, 1908

L'electorat Canadien et le Parti Liberal.

Tandis que l'opposition conservatrice, à Ottawa, accuse le gouvernement Laurier de tous les crimes imaginables, les électeurs canadiens envoient des députés ministériels, siéger à la Chambre des Communes.

Non seulement le parti libéral ne perd pas de terrain, mais après avoir conservé les comtés de Nicolet, Labelle, Ottawa, St-Louis, York, il a enlevé le comté de "South Huron" à l'ennemi.

Aux dernières élections générales, M. Gunn, conservateur, avait été élu dans South Huron par 130 voix de majorité; le 22 janvier le candidat ministériel s'est fait élire par 110 voix de majorité.

M. R. L. Borden, le chef du parti conservateur, voit son étoile pâlir tous les jours.

L'électorat canadien a confiance dans la politique progressive du parti libéral, et dans l'administration, honnêtement et pratiquement conduite, du gouvernement de Sir Wilfrid Laurier.

Tant que les affaires du pays subiront l'élan qui leur est donné par nos hommes politiques qui sont, à l'heure qu'il est, à la direction du navire de l'Etat, il est inutile que nous songions à changer le pilote.

Tous les scandales que les Foster, Fowler et Bennett imaginent et qu'ils jettent aux quatre coins du pays, ne changeront pas la brise bienfaisante qui souffle sur le pays depuis 1896. La confiance la plus parfaite existe au milieu de nos populations, et chaque fois que les circonstances ont nécessité un appel à l'électorat, durant les deux dernières années, le gouvernement libéral a reçu invariablement la plus grande marque d'approbation.

Cela serait de la folie, presqu'un crime national pour nos concitoyens que de croire aux promesses incertaines d'un parti politique qui durant dix-huit années de pouvoir n'a jamais su faire naître la prospérité.

Nos amis les conservateurs prétendent que la politique libérale n'a rien eu à faire avec la prospérité qui a régné au Canada depuis 1896. La Providence seule, disent-ils, en a été la cause. Dans tous les cas, ajoutent-ils, si vous prenez le crédit d'avoir été la cause de la prospérité des dix dernières années, il n'est que juste que vous acceptiez la responsabilité de la crise financière de 1907.

La crise financière n'a pas originé au Canada, c'est tout naturellement le contre coup de la crise financière américaine que nous subissons dans le moment. Et il n'y a pas l'ombre d'un doute que c'est grâce à la sagesse et au sens pratique de nos administrateurs publics, si le Canada a conservé le calme, et une position financière si solide durant cette malheureuse crise.

Tous nos hommes d'affaires ont une reconnaissance infinie à l'hon. M. Fielding, pour son intervention si opportune, à l'heure propice. Cette intervention de la part du gouvernement en temps opportun a rassuré nos populations.

Dès ce jour-là, le fantôme d'une calamité financière est disparue. Tout le monde s'est rendu compte que si par hasard quelques-unes de nos institutions financières se trouvaient dans une gêne passagère, que le gouvernement saurait intervenir a l'heure opportune, pour empêcher un désastre.

C'est pourquoi le parti libéral n'a pas à endosser la responsabilité de la crise actuelle; mais qu'il a plutôt le droit de s'attribuer le dénouement si favorable et si satisfaisant, que nous constatons aujourd'hui.

Pour ces raisons, et pour cent autres, le peuple Canadien continue et continuera de maintenir à l'administration des affaires du pays un gouvernement d'hommes d'affaires imbus de principes politiques, qui n'engendrent pas la stagnation mais le progrès.

L'Immigration Japonaise.

L'Hon. Monsieur Lemieux, ministre des Postes et du Travail, a fait un rapport à la Chambre des Communes de sa mission diplomatique au Japon.

Il n'y a plus de doute que la mission de l'Hon. M. Lemieux, auprès le l'Empire du Japon, amènera les résultats les plus satisfaisants.

La Presse Anglaise de Londres est unanime à reconnaître le succès des relations diplomatiques qu'ont eu lieu, entre le Mikado et l'envoyé Canadien. Elle se rejouit de la grande modération que le gouvernement Japonais a montré, en cette occasion, pous assurer le règlement de cette question brûlante.

Le "Morning Post" fait remarquer que cette question d'immigration existait entre le Japon et les Etats-Unis longtemps avant qu'elle se développe avec le Canada, et cependant nous en avons obtenu un règlement avant les Etats-Unis.

Le "Chronicle", d'un autre côté, considère cette question réglée pour les deux pays, les Etats-Unis et le Canada, et il ajoute que ce règlement fait honneur à tous ceux qui y ont pris part. Et pour le moment, dit-il, le besoin le plus pressant pour le Japon est de se développer, et d'étendre son commerce extérieur. Ce règlement qui vient de s'effectuer contribuera largement à lui faire atteindre ce but, en facilitant son commerce avec les Etats-Unis et le Canada.

Le "Times" fait remarquer qu'il faudra encore quelque temps, agir avec tact pour ne pas compromettre les conditions qui ont été acceptées de part et d'autres.

Il y a raison de croire que les Etats-Unis en arriveront à un résultat semblable avant longtemps. Le comte Hayashi est anxieux de faire disparaître toutes causes de friction avec les Etats-Unis. Il est même prêt à faire cesser toute immigration aux Iles Hawai, si cette immigration devait être un prétexte pour les Japonais, d'envahir la Californie.

Le Japon peut difficilement promettre plus, et cette résolution démontre bien quelle veut la paix à tout prix ,sans cependant sacrifier sa dignité nationale.

Nos amis les conservateurs avaient déjà annoncé que l'hon. M. Lemieux reviendrait au pays sans avoir rien obtenu du gouvernement Japonais. Ils demandaient déjà rien moins que l'abrogation du traité; tout cela pour se faire un peu de popularité politique dans certains milieux de la Colombie Anglaise.

Nos adversaires semblent avoir adopté le fameux principe "La fin justifie les moyens". Ils n'ont même plus souci de la dignité nationale. Ils seraient même prêt à sacrifier les intérêts les plus sacrés, pour arriver au pouvoir.

Le concert d'éloges que la presse sérieuse de tous les pays accorde à ceux qui ont amené le règlement satisfaisant de la question de l'immigration japonaise devra faire réfléchir nos démagogues canadiens.

L'Hon. M. McBride sera-t-il assez patriote, assez loyal pour accepter le règlement qui vient de se faire? Nous en doutons! Son amour du pouvoir, et son manque de dignité nationale le feront probablement s'attacher davantage à cette agitation malsaine sur laquelle il compte pour rester à son poste.

Nous sommes fiers de féliciter l'Hon. M. Lemieux du succès diplomatique qu'il vient de remporter, et de lui dire qu'il a bien mérité de son pays.

Nos compatriotes ont raison d'être satisfaits et orgueilleux de leurs représentants dans le Gouvernement Canadien.

L'Hon. Premier Ministre, Sir Wilfrid Laurier a été la plus belle figure qui a présidé à la Conférence Impériale. Il est reconnu aujourd'hui comme un des plus grands hommes d'Etat de l'Empire.

Durant l'été, l'Hon. M. Brodeur, ministre de la marine et des pêcheries, a négocié pour le Canada un traité de commerce avec la France, traité qui amènera les résultats les plus avantageux pour nous.

L'Hon. M. Lemieux, ministre des Postes et du Travail, reçoit une mission diplomatique des plus délicates à remplir pour son pays. Il revient après avoir effectué un règlement satisfaisant qui assurera la paix et des avantages commerciaux considérables.

Nous le répétons, nos compatriotes ont le droit de se réjouir, et d'être orgueilleux de leurs représentants dans le Gouvernement Canadien. Nos ministres canadiens-français donnent là un bel exemple à nos compatriotes, en leur montrant ce que l'on peut obtenir par le travail constant et par la conciliation.

Nos amis les nationalistes ont surtout accusé Sir Wilfrid Laurier de sacrifier nos compatriotes à Ottawa, de ne pas leur donner le prestige et la place qu'ils devraient occuper dans la Confédération.

Il nous semble bien que le Premier Ministre a refuté ces accusations malhonnêtes de la manière la plus indiscutable, en fournissant l'occasion à deux de nos compatriotes de rendre service à leur pays, et en même temps de se couvrir de gloire et d'honneur.

Nous sommes heureux d'offrir aux honorables Messieurs Brodeur et Lemieux, nos félicitations, et notre reconnaissance pour le prestige qu'ils ont donné à nos compatriotes.

La Session Legislative Provinciale.

Jeudi, 23 janvier 08.

Le débat sur l'adresse en reponse au discours du trône s'est terminé à la séance de cette après-midi.

A l'ouverture de la Chambre, l'ordre du jour était appelé, M. Rosenroll demanda que la pétition du Canadian Club de Camrose demandant l'incorporation soit reçue et lue. M. Simmons, que les pétitions présentées par lui de la part des villes de Magrath et Lethbridge et de la Raymond Colonies Railroad Co. soient recues. La considération de larésolution présentée par M. Hiebert au sujet de la prohibition fut renvoyée jusqu'à ce que le débat sur l'adresse fut fini.

Le chef de l'opposition posa alors au gouvernement quelques questions qui reçurent des réponses immédiates.

R. T. Telfer se leva alors et fit un très brillant discours en réponse au chef de l'opposition.

Le député de Leduc félicite le Ministre des Travaux Publics pour l'essor qu'il a donné au système téléphonique de la Province. Il suggère que le téléphone étant un actif et devenant un actif au crédit de la Province, le gouvernement devrait emprunter l'argent nécessaire à sa construction au lieu de payer à même le trésor.

M. Telfer félicite le gouvernement de ce qu'il fait pour la classe agricole et arrive au point important de son discours: le contrôle des terres de la Couronne dans l'Alberta par le gouvernement fédéral. C'est une question qu'il a étudiée à fond et il est convaincu que le contrôle actuel durera toujours, pour le plus grand bien de la Province. D'ailleurs, les territoires du Nord-Ouest furent achetés de la Baie d'Hudson par le Canada, à même le trésor fédéral, de sorte que l'Alberta, pas plus que la Saskatchewan et le Manitoba, peut réclamer ces terres. Lors de la Confédération, les provinces, existant alors, étaient propriétaires de leurs terres et elles en sont demeurées propriétaires, mais les provinces de l'Ouest se trouvent dans une position toute autre et ne peuvent réclamer le contrôle de leurs terres.

Il fait remarquer que dans la république voisine, un seul état, celui du Texas, possède et contrôle ses terres, les autres, en ayant remis le contrôle au gouvernement de Washington.

Pour certains conservateurs, le gouvernement libéral donne les terres à des amis politiques, Ceci est une opinion absolument fausse. Se basant sur les statistiques, M. Telfer dit que durant l'administration des conservateurs, 31,000,000 acres de terre ont été vendues à des corporations, tandis que durant les onze ans du régime libéral, 8,000,000 acres seulement ont été vendus aux corporations.

Durant l'administration des conservateurs, 2,000,000 avaient été vendus pour la colonisation; depuis que le régime actuel est commencé on a disposé de 20,000,000 pour cette fin.

Les limites à bois non plus ne sont pas vendues aux amis, mais vendues aux plus hauts encherisseurs. Sous l'ancien régime les conservateurs ont vendu 79,000,000 milles carrés de limites pour $127,000, ou $4.31 du mille. Le gouvernement actuel, jusqu'à présent, n'a vendu que 4,500 milles carrés et en a reçu $267,229 soit $60 du mille ou 15 fois plus que ce que les conservateurs en obtenaient.

M. W. F. Puffer

Félicite le proposeur et le seconeur de l'adresse, de même que le chef de l'opposition, quoiqu'il ne partage son opinion sur la question des taxes. Au sujet de la location des édifices publics, M. Puffer, croit que le gouvernement devra toujours, comme il l'a fait jusqu'à présent, penser à l'avenir avant d'en faire le choix.

L'opposition avait insinué que le gouvernement fédéral ne connaît pas les besoins de l'Ouest. A ceci, M. Puffer répond que le représentant de l'Ouest, dans le cabinet, est un des plus anciens old timers de l'Ouest, qu'il connait son pays à fond et sait les besoins de ses habitants. Jamais l'Hon. F. Oliver a permis que les besoins de l'Oest fussent négligés à Ottawa. Au sujet de l'autonomie, M. Puffer dit que la Province est dans une position infiniment meilleure actuellement, qu'elle le serait si elle possédait ses terres. Nous recevons un généreux subside du gouvernement fédéral et le département de l'Intérieur, de concours avec les autres ministères fédéraux, s'occupe de nous procurer, sans qu'il en coûte un sous à la Province, ce qui nous est absolument nécessaire: des colons, des capitaux et des marchés.

Quand M. Puffer eut repris son siège, la Charbre procéda au vote qui donna le résultat de 21 contre 2 en faveur de l'adoption de l'adresse.

Soutenant sa politique de prohibition, le député de Rosebud occupe alors l'attention de la Chambre, parlant au sujet de la résolution qu'il a introduit à savoir que le gouvernement prohibe immédiatement la vente de liqueurs enivrantes dans la Province.

Le Procureur-Général,

L'Hon. M. Cross, est reçu par des applaudissements prolongés lorsqu'il se lève. Il n'a pas l'intention de parler longuement, au sujet de cette question de prohibition, non parce qu'elle manque d'importance, mais parce que l'opposition n'est pas sincère en introduisant pareille mesure.

Le député de Rosebud a parlé du succès qu'a eu la prohibition, au Manitoba et dans l'Ile du Prince Edouard, L'Hon. M. Cross demande ce qu'on a fait de la prohibition au Manitoba depuis que cette législation a été passée en 1900? Elle est restée dans les statuts! Dans l'Ile du Prince Edouard, avec les conditions qui existent là, une législation prohibitive étant plus facile. Cependant, l'opposition ne peut se glorifier du fait que cette législation existe dans l'île, attendu qu'elle a été passée par un gouvernement libéral et que c'est un gouvernement libéral encore aujourd'hui qui voit à la mise en force de cette législation.

Le parti libéral a toujours été pour la tempérance et c'est parmi les libéraux que cette dernière compte ses meilleurs.
compte ses meilleurs champions.

L'Hon. M. Cross explique alors la loi des licences telle qu'elle existe et telle qu'elle est mise en force dans la Province, démontrant quecette loi esten réalité une loi de tempérance. D'après cette loi, on ne peut faire application pour licence à moins qu'il se trouve quarante habitations dans un circuit de 960 acres; auparavant, vingt habitations sur 1,280 acres suffisaient pour l'obtention d'une licence. Depuis que la nouvelle loi est en force, 500 applications ont été refusées.

Dans l'opinion du gouvernement, le temps n'est pas venu d'établir une prohibition totale et en ceci le gouvernement a l'approbation des meilleurs avocats de la tempérance. Le gouvernement n'est pas opposé à la prohibition, au contraire, mais il faut attendre que le peuple comprenne que la prohibition est à son avantage et qu'une forte opinion favorable soit formée.

L'Hon. Cross termine en disant que l'opposition n'était pas sérieuse en demandant la prohibition et, de plus, que le député de Rosebud ne s'attendait pas à être pris au sérieux, et qu'un gouvernement qui a déjà tant fait, en si peu de temps, pour la tempérance, ne devrait pas considérer plus longtemps une résolution comme celle de M. Hiebert.

En réponse, M. Robertson fait une profession de foi conservatrice disant que la résolution de son collègue était sincère, M. Cross, dans ses remarques, demandait qui est le chef du parti conservateur, le parti conservateur n'a que deux représentants en Chambre et tous deux peuvent être chefs, que l'opposition est assez unie pour agir sans chef attitré!...

J. R. Boyle

Le député de Sturgeon prend alors la parole. Il partage les opinions de l'Hon. Procureur-Général. Toute législation touchant la tempérance est de nature grave, et des politiciens, quelqu'ils soient ne devraient pas faire de l'agitation autour de pareilles questions dans le simple but de faire du capital politique. Un gouvernement responsable ne peut être un gouvernement dictateur et ne peut donner au peuple des lois qu'il ne demande pas.

Au Manitoba, les conservateurs avaient promis au peuple de passer des lois prohibitives. Qu'a-t-on fait? Jamais cette législation n'a été mise en force. Et les conservateurs pourraient le faire puisqu'ils ont encore le pouvoir. Ils n'agissent pas parce que M. Roblin sait bien que l'opinion publique n'est pas favorable à une telle législation.

D'Après le député de Sturgeon, toute loi doit être en accord avec l'opinion, et les moeurs du peuple et non être une mesure qu'on impose.

Jonh T. Moore

Ne peut voter pour la résolution présentée par le député de Rosebud et refuse de croire qu'elle est sincère. Le député de Red Deer est un avocat de la tempérance, il appartient à la Dominion Alliance depuis des années et toujours il a travaillé pour la tempérance. Mais, d'accord avec la politique de la Dominion Alliance, c'est à la manufacture des liqueurs qu'il s'attaque. Si M. Hiebert est sincère, pourquoi ne s'attaque-t-il pas à la base de l'intempérance, à la manufacture? Il connait la loi des licences d'Alberta et croit que c'est la meilleure qui existe au Canada. Personnellement, il espère voir un jour l'abolition des bars, ce qui sera une sage mesure.

W. C. Simmons,

Le député de Lethbridge, croit que la loi actuelle est suffisamment prohibitive, pour le mo-

(Suite à la page 5)

Portrait de Femme — (Suite).

un laboratoire au sol de terre battue, aux murs de plâtre gâché, au toit de lattes, aux fenêtres poussiéreuses un homme, la figure osseuse, la barbe grise et rude, coiffé d'un petit béret usé, se penche au dessus d'un appareil: c'est M. Curie. Il fait froid, des gouttes d'eau tombent d'un robinet, des becs de gaz brûlent; dans une petite cour, entre les planches un arbre tordu achève de mourir. Près de M. Curie, une femme se tient, un grand tablier à manches noué à la ceinture, devant des tubes, des éprouvettes, des godets: c'est Mme Curie. Depuis une semaine tout Paris s'occupe d'eux, mais eux s'étonnent, s'inquiètent et ont peur, effrayés par leur gloire et regrettant sans doute les journées encore proches où leur travaux n'étaient connus que des savants.

PAUL ACKER.

(Du "Figaro").

CARTES PROFESSIONNELLES

LEGISLATURE PROVINCIALE
(Suite.)

ment. D'ailleurs, n'importe quel comté peut obtenir la prohibition totale s'il le désire, en s'avantageant l'option locale. Les trois cinquièmes du vote totale sont suffisant pour avoir la prohibition, d'après la loi. Le député de Rosebud pourrait peut-être essayer l'option locale dans son comté.

Dans l'opinion du député de Lethbridge, il vaudrait mieux employer toutes les ressources que la loi met à notre disposition pour connaître l'opinion du peuple sur une question d'aussi grande importance avant de demander au gouvernement de passer des mesures aussi autocratiques.

L'Hon. M. Cushing

Est lui-même un avocat de la tempérance, mais il partage l'opinion des orateurs précédents que l'opinion publique doit être considérée et non les goûts de l'individu.

Les membres de l'opposition voudraient que le gouvernement suive l'exemple du Manitoba, dans ce cas quel genre de prohibition demandent-ils? D'ailleurs, l'Alberta est un pays jeune et neuf, ayant des besoins nouveaux et son gouvernement n'a pas besoin d'emprunter des modèles à aucune autre province.

J. W. Woolf,

Député de Cardston, dit que dans son comté plusieurs districts avaient déjà tiré avantage de l'option locale telle qu'accordée par la loi des licenses.

Deux députés étant absents, le vote donna le résultat suivant: Pour la résolution, 2; contre, 20.

Sur motion du Premier Ministre, la Chambre s'ajourne à vendredi après-midi.

Vendredi, 24 janvier

La séance de ce jour est de courte durée. Après la routine ordinaire plusieurs bills sont présentés pour une première lecture et la Chambre s'ajourne à lundi à trois heures p.m.

Ludni, 27 janvier.

Le temps de la Chambre a été presque complètement employé par les affaires de routine.

M. Simmons,

Le député de Lethbridge a fait motion qu'une résolution soit envoyée au gouverneur-général en conseil, dans laquelle il est demandé que certains amendements soient faits à l'acte des chemins de fer, de façon à donner plus de protection aux employés.

E. H. Riley,

Député de Gleichen a été le secondeur de cette motion.

Plusieurs députés ont parlé en faveur de la motion, qui a été adoptée.

L'ordre du jour étant appelé, la Chambre reçoit un nombre de pétitions et se forme en comité sous la présidence du député orateur Boyle, pour la considération de certains bills.

..Pour les Cultivateurs..

HISTOIRE DE LA RACE AYRSHIRE.

(Traduit du "Canadian Dairyman").

On ne connait rien de bien défini au sujet de l'origine du bétail Ayrshire. Certains prétendent — et cette prétention paraît raisonnable — que cette race de bétail a eu pour ancêtres les animaux sauvages des comtés d'Ayr, Renfrew et Lenark, dans la partie Sud-Ouest de l'Ecosse. La tendance bien connue du bétail Ayrshire à redevenir blanc, ou à prendre d'autres couleurs légères, semble corroborer cette théorie. Il est prouvé d'ailleurs, que le bétail ayrshire de nos jours est une race composite formée par un judicieux système de croisements.

On dit que de 1725 à 1750 le comte de Marchmont introduisit sur ses domaines du bétail venant de Teeswater ou de Holderness. L'on sait aussi que vers 1760 John Dunlop amena du bétail qu'on appelait "vaches hollandaises," mais que, à raison de leur couleur blanche et brune, l'on croit être du bétail venant de Teeswater. Les sujets de cette famillé Dunlop étaient du bétail beaucoup plus gros que le bétail indigène et, quand on leur donnait les soins convenables, il produisait des vaches tout à fait supérieures comme laitières. C'est pourquoi ces animaux ainsi que les écroits de leur croisement avec des animaux d'autres races deviennent très populaires et très nombreux.

Emploi de sang étranger

L'on prétend aussi qu'on a employé des Jerseys et des Guerneseys pour créer cette race et cette prétention semble raisonnable. Il est connu que pendant bien longtemps ce fut une pratique commune, en Grande-Bretagne, d'avoir quelques sujets de ces races dans les troupeaux de bétail à lait, pour améliorer la couleur du produit et l'on comprend facilement que la progéniture de ces Jerseys et de ces Guerneseys fut graduellement fusionnée avec la race indigène surtout quand on considère que le livre généalogique de la race Ayrshire ne fut commencé en Ecosse qu'en 1878. L'on est aussi d'opinion que le bétail "West Highlander" a fourni sa quote-part à l'évolution de l'Ayrshire moderne, théorie qui, cependant, est loin d'être universellement acceptée. Les principales preuves de l'emploi du sang "West Highlander" se trouvent dans le fait que les cornes de l'Ayrshire sont droites, inclinent en dehors, dans la forme de la tête et de la face, dans sa robe comparativement épaisse, pour une race laitière, dans sa gracieuse prestance.

Quoique l'on ne puisse prétendre que la race Ayrshire est spécialement adaptée à la production de la viande, les veaux engraissent bien et sont bien viandés, les jeunes boeufs et les vaches taries, s'engraissent promptement avec une nourriture convenable. Les carcasses sont petites, mais elles donnent toujours une quantité surprenante de viande d'excellente qualité, au grain fin et bien marbrée.

Race Rustique et Vigoureuse

Comme conséquence des conditions dans lesquelles ils sont élevés, les Ayrshires sont rustiques, vigoureux, vifs et actifs et constituent peut-être de toutes les races laitières celle qui supporte le mieux les mauvaises conditions. C'est essentiellement une race pour le pâturage et elle donne les meilleurs résultats quand elle est au pâturage exclusivement. Les couleurs les plus générales sont rouge et blanc, noir et blanc, le blanc dominant dans une grande proportion tigré, brun foncé passant au noir. L'une des plus fameuses vaches d'exposition de cette race était noire: elle était connue la "vache noir de Drew." De nos jours, c'est un taureau noir, un descendant de la vache de Drew, qui est à la tête de l'un des plus célèbres troupeaux d'Ayrshire en Ecosse, celui de M. McAllister, de Bute.

Comme la plupart des autres races, celle des Ayrshires a souffert de la tendance de ceux qui élèvent de ces animaux, à se dévoyer dans la fantaisie. Dans le cas des Ayrshires, la fantaisie recherche un pis plat, solide, qu'accompagne presque toujours un trayon très court. Ce "vaisseau serré", couvrant une large surface dans son attache au corps, est en soi une conformation désirable, mais dans leur anxiété pour y arriver, beaucoup d'éleveurs ne se sont pas occupés des trayons courts, qui par la suite finirent par être regardés comme un sérieux défaut. Il est incontestable que cette fantaisie a affecté pour ce qui concerne la production du lait, l'utilité de beaucoup des meilleurs troupeaux d'exposition. Heureusement que les éleveurs se sont aperçus de l'erreur dans laquelle les induisait cette fantaisie et qu'aujourd'hui ils font tout en leur pouvoir pour corriger ce défaut dans leurs troupeaux.

Les premiers Ayrshires importés en Amérique furent amenés à New-York en 1822. Ils furent introduits dans la Nouvelle-Angleterre en 1837. Cette race a été la favorite par excellence, pour la production du lait, en Canada, dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre et dans une partie de l'Etat de New-York; mais ailleurs elle n'est pas aussi bien connue qu'elle mérite de l'être, à raison de ses bonnes qualités si solidement établies. Le but recherché dans le perfectionnement de cette race a été une abondante quantité de lait et la plus grande économie dans l'utilisation de la nourriture.

La vache Ayrshire est de taille moyenne pesant en général de 1,000 livres et elle possède à un degré remarquable l'apparence d'une excellente vache à lait. C'est une bonne mangeuse et elle n'est pas difficile sur le choix des aliments. Elle est très active, marche vite et, quand elle est en liberté, elle est constamment en mouvement. Elle est tranquille, fine, intelligente et, nonobstant son activité, elle n'est ni agitée ni nerveuse quand on la trait.

Elle est persistante dans sa lactation: elle donne une grosse traite durant presque toute l'année. La vache Ayrshire, en moyenne, devrait donner 1,500 pots de lait par année, mais il y a beaucoup de vaches de cette race qui ont donné de 2,000 à 3,000 pots dans un an. Le lait a belle couleur, une apparence riche, n'a jamais l'air bleu ou maigre et, à cause du mélange parfait de la crème avec la caséine, il se digère facilement et il est excellent pour les enfants ainsi que pour les personnes qui ont la digestion difficile. Quoique, pour la production du beurre, la vache Ayrshire n'égale pas la vache des races des îles de la Manche, son lait est admirablement adapté à l'approvisionnement des villes et des cités, vu qu'il contient un percentage de gras excédant la proportion exigée par les règlements municipaux, et un percentage uniforme, vu aussi qu'il supporte sans en souffrir les manipulations brusques et leurs longs transports.

Records de quelques Troupeaux

L'on obtient souvent d'un troupeau de vaches Ayrshires bien entretenues, un rendement moyen de 5,500 livres de lait par vache et par année.

Les records de 18 troupeaux bien soignés, choisis dans des différentes régions et composés de 12 vaches chacun, accusent une production annuelle de 5,412 livres de lait par vache, en moyenne.

Un troupeau renommé composé en moyenne de 14 vaches à lait, a pour une période de 19 ans un record non interrompu accusant une moyenne de 6,407 livres de lait par vache et par année.

Les faits suivants peuvent donner une idée de la manière économique dont on peut produire le lait et le beurre avec un troupeau d'Ayrshires. Dans le Vermont, pour un troupeau dont il a été tenu un record soigné durant huit années consécutives, le lait a donné une moyenne de 4 pour cent de matières butyreuse et la production du beurre a été de 306 à 319 livres par vache; certaines vaches donnant plus de 400 livres de beurre. Les rations servies aux vaches qui ont donné ces quantités de beurre étaient comme suit: en été pâturage exclusivement; en hiver, à chaque vache et par jour — un minot d'ensilage de blé-d'Inde bien mûr, ½ gallon de farine de blé-d'Inde et ½ gallon de son de blé, du bon foin en abondance.

Les Ayrshires n'ont pas été, autant que d'autres races, bombardées par leurs admirateurs; elles ont été élevées principalement par les petits cultivateurs et gardées uniquement pour les fins commerciales, ce qui explique pourquoi elles n'ont pas à leur crédit de ces records phénoménaux atteints par des vaches d'autres races poussées à l'extrême limite de leur capacité pour la production du lait. Cependant elles ont à leur crédit des records qui leur font le plus grand honneur, pour des troupeaux entiers, tenus dans les conditions ordinaires, sur des fermes exploitées pour les fins de l'industrie laitière. Parmi ces records, on peut mentionner les suivants:

"Troupeau de Chas. H. Hayes, Portsmouth, N. H., 1895."

Trente vaches et taures ont donné une moyenne de 6,750 livres de lait par année; les dix meilleures ont donné une moyenne de 8,097 livres, la meilleure vache a donné 10,920 livres dans l'année.

"Troupeau de C. M. Winslow, Brandon, Vermont, 1896."

Seize vaches ont donné une moyenne de 7,289 livres de lait par année. La production moyenne d'une vache de ce troupeau a été de 6,452 livres de lait par année, durant une période de 23 ans.

'Troupeau de L. S. Drew, Burlington, Vermont, 1901."

Vingt-neuf vaches ont donné en 365 jours (tel qu'indiqué par l'appareil Babcock) 253,495 livres de lait, ou une moyenne de 8,741 livres par année; 11,823 livres de beurre, soit une moyenne de 407 livres par année. Les dix meilleures vaches ont donné une moyenne, par vache et par année, de 10,384 livres de lait et 480 livres de beurre.

"Troupeau de Geo. H. Graton, Rottingsford, Nuthampshire."

Vingt vaches ont donné une moyenne de 7,392 livres de lait par années. La meilleure vache que M. Graton ait jamais eue dans son troupeau fut Lady Fox, qui a à son crédit un record de 12,299 livres de lait, capable de faire 624 livres de beurre, d'après l'appareil Babcock.

"Troupeau de J. G. Clark, Ottawa, 1903."

Vingt vaches et taures ont donné une moyenne de 8,382 livres de lait par année. Pour ce troupeau, la production moyenne du beurre, telle que déterminée d'après l'appareil Bapcock, a été de 324 livres par année. Le plus fort record de lait a été 11,262 livres, tirant 3.5 pour 100 de gras. Le plus fort record de beurre a été 470 livres.

"Troupeau de W. F. Stephen, Huntingdon, P. Q., 1905."

Vingt et une vaches ont donné une moyenne de 7,430 livres de lait par année. Pour la production du beurre, telle que déterminée par l'appareil Babcock, la moyenne a été de 340 livres par année. La plus forte production de lait a été 8,944 livres, tirant 4.1 pour 100 de gras. La plus forte production de beurre a été 420 livres.

A la ferme expérimentale d'Ottawa M. J. H. Grisdale, le directeur, a fait un précieux travail ayant pour but de démontrer quelles sont les races de vaches les plus profitables au point de vue de la production du lait. Les vaches sont entretenues dans les conditions ordinaires: en été, au pâturage avec supplément de fourrage vert; en hiver, grain moulu, ensilage, racines et foin. On tient un compte strict de la quantité de nourriture donnée à chaque animal ainsi que de la quantité de lait donné et de son percentage en gras, de sorte que chaque vache est créditée de ce qu'elle a produit durant l'année.

Comme on est obligé de tenir sur cette ferme des représentants de plusieurs races de vaches, le troupeau Ayrshire est petit, mais il a atteint des records qui lui font beaucoup d'honneur, dans la production du lait, ainsi qu'on peut le constater en référant aux rapports des années 1902, 1903 et 1904 dont sont extraits les records, pour deux vaches et deux taures Ayrshires.

En 1901 elles ont produit du lait et du beurre pour une valeur estimée de $307.16, ou une moyenne de $76.79 par vache. Le coût de la nourriture fut de

POUR LES CULTIVATEURS
(Suite)

$34.76 par vache, soit $139 pour les quatre.

En 1902, les mêmes vaches produisaient d lait et du beurre estimés à $329.68 et le coût de leur nourriture s'éleva à $162.44.

En 1903 elles produisirent du lait et du beurre estimés à $354 et le coût de leur entretien fut de $167.44.

Le coût de la main-d'oeuvre, la valeur du fumier ainsi que celle des veaux de ces vaches n'ont été, dans aucun cas, entrés en ligne de compte.

Cette expérience de trois ans avec quatre vaches Ayrshire, accuse un profit de $522.96, en sus de la valeur courante de la nourriture consommée, ce qui fait voir la valeur de la vache Ayrshire comme vache à lait.

Les Ayrshires Canadiennes ont été avec succès exhibés aux Etats-Unis, aux expositions de Chicago, Buffalo et St-Louis, où l'uniformité de leur type, leur gros pis de forme parfaite et leur belle apparence, ont vivement attiré l'attention. Aujourd'hui nos voisins des Etats-Unis sont devenus de fréquents acheteurs d'Ayrshires au Canada. — D. Drummond.

ELEVAGE DES PORCS.

Hivernement des Truies.

Tous les printemps la même plainte se renouvelle à laquelle font écho un bon nombre de cultivateurs: " La saison a été mauvaise pour les gorets; les portées ont été peu nombreuses; les petits, chétis et faibles, et la plupart n'ont pas vécu." On attribue cela généralement aux intempéries de la saison, ou encore tout simplement à la chance. Cependant, à côté de ces éleveurs malchanceux, il en est d'autres qui réussissent presqu'invariablement. Chez eux les portées sont toujours nombreuses et les petits, toujours vigoureux. A quoi tiennent ces différences? Pourquoi d'une part un succès constant, et de l'autre des insuccès presque continuels?

Un examen attentif nous permettra de nous rendre compte de la chose. Si nous visitons u ce moment de l'année la ferme d'un de ces malchanceux, il y a cent à parier contre un que nous trouverons ses truies d'élevage remisées pour l'hiver dans une petite loge bien chaude, souvent dans le coin le plus obscur de l'étable ou de la porcherie. Elles ont à peine la place de se retourner et, en tous cas, n'en manifestent pas le désir, car elles restent couchées la plupart du temps, ce qui parait leur convenir à merveille.Elles ne se lèvent que pour venir prendre leur nourriture, donnée le plus souvent sous forme liquide, afin d'en faciliter la digestion et elles retournent ensuite se coucher. De quoi donc pourraient-elles se plaindre? La loge n'est peut-être pas souvent nettoyée; elle est quelquefois humide presque toujours mal ventilée, mais un cochon a-t-il le droit de se montrer si difficile? Et souvent le propriétaire vous parlera en termes méprisants de son voisin, "un négligent" qui laisse courir ses cochons dehors en plein hiver." Ce qu'il ne dit pas, c'est que ce négligent —chose inexplicable — réussit souvent mieux que lui.

Entendons-nous bien: nous ne venons pas ici prêcher la négligence; nous prêchons contre les soins mal entendus. Même en admettant que le logement de la truie soit sain et bien ventilé — ce qui est très rare — comment peut-on espérer qu'un animal qui est resté enfermé et qui n'a pris aucun exercice de tout l'hiver puisse mettre bas au printemps des des petits sains et vigoureux. Et à plus forte raison, comment peut-on compter sur le succès quand les logements sont malsains, ce qui arrive le plus souvent.

Aujourd'hui tous les meilleurs éleveurs sont d'accord sur ce point: il faut aux truies de l'exercice en hiver. Les tenir dans un logement chaud, c'est les encourager au repos continuel, chose à laquelle elles ne sont que trop disposées. Il faut un logement assez vaste, pour qu'elles puissent y prendre leurs ébats, et assez froid pour qu'elles soient obligées de se tenir en mouvement pour se réchauffer. Même dans ces conditions il sera peut-être nécessaire de les encourager à l'exercice en éparpillant quelques poignées de grains de temps à autre sur le sol. Un vieux hangar ou une vieille grange, dont les murs n'auraient qu'une épaisseur de planches, avec la terre même comme plancher, conviendrait à merveille. Il suffit qu'il y ait pas de courant d'air. C'est là le système adopté par M. Grisdale de la Ferme Expérimentale et chez un grand nombre d'autres bons éleveurs.

Un autre système aussi employé à la Ferme Expérimentale d'Ottawa et qui a donné d'excellents résultats, c'est le système des cabanes mobiles. On fait de petites cabanes, dont les côtés consistent en planches d'un pouce d'épaisseur recouvertes aux joints, et le fonds en madriers. Une cabane de 8 x 8 pourra contenir 4 ou 5 truies. Ces cabanes sont mises dehors, soit dans la cour de la ferme, soit dans un champ voisin. A l'heure actuelle on peut voir une douzaine de ces cabanes à côté l'une de l'autre dans un champ de la Ferme Expérimentale. Les truies en sortent et se promènent quand elles le désirent; elles sont même forcées d'en sortir pour prendre leur nourriture qui est servie dehors, même par les grands froids. Tout cultivateur qui désirerait adopter ce système ferait bien d'écrire à M. Grisdale de la Ferme Expérimentale pour obtenir des détails complets sur la construction de la cabane.

Tout aussi important est la question de la nourriture. Il faut s'attacher à maintenir les truies en bon état — ni trop grasses ,ni trop maigres. L'une et l'autre produirait des petits chétifs et faibles. Les racines et les légumes doivent former la base de l'alimentation. Rien ne vaut les betteraves que l'on devra donner crues et entières. A défaut des betteraves on pourra donner, des navets, des choux, des carottes ou du foin de trèfle, ce dernier cuit à la vapeur. Comme grain, du son, et un peu d'avoine quand cette dernière est à un prix abordable. Le son est donné sec ou légèrement humecté. A la Ferme Expérimentale les truies reçoivent à l'heure actuelle une livre de son par tête, et quelques livres de betteraves. La ration revient à 2½ cts par tête. Voilà donc tout le secret des portées saines et vigoureuses: l'exercice, l'air pur, et une alimentation appropriée pour la mère. Nous parlerons en temps opportun des soins qui doivent précéder la mise bas.

C. E. Mortureux.

Poignée de Nouvelles

En Délégation.

MM. O. St-Germain, J. A. Paquin et A. A. Ringuette sont venus à Edmonton mardi, en délégation de la part de l'Association Libérale de Morinville pour avoir une entrevue avec le Procureur-Général, l'Hon. M. Cross, au sujet de l'établissement d'une cour de comté à Morinville.

L'hon. Procureur-Général a reconnu que Morinville est bien le centre du district et que la cour de comté sera très probablement placée en cet endroit.

L'Université

Le président Torrey de l'Université d'Alberta, parlant à Calgary devant la convention des commissaires, dit qu'il a reçu des applications d'Angleterre, d'Allemagne et des Etats-Unis, de la part d'hommes qui feraient honneur à l'importe quelle université. Ceci montre bien de quelle renommée jouit déjà notre jeune province d'Alberta dans le monde entier.

Répondant à certaines questions, le Professeur Torrey dit que les contributions pour les étudiants seront aussi minimes que possible, peut-être, dit-il, les cours seront-ils gratuits.

Anniversaire.

Dimanche dernier, M. Geo. Roy célébrait son 52ième anniversaire de naissance. Monsieur Roy est un des plus anciens compatriotes non seulement d'Edmonton, mais de l'Ouest. Aussi de nombreux amis s'étaient-ils donné le mot pour aller lui serrer la main le jour de sa fête.

Dans la soirée, un certain nombre de old timers se réunirent chez le "père Roy" — Monsieur Roy semble être devenu le père commun des Canadiens-Français de la ville — et y passèrent une très agréable soirée, rappelant des souvenirs d'autan.

Au nombre des personnes présentes, on remarquait Madame et Mr. J. H. Gariépy, Mme et Mr H. Boissonneault, Mme et Mr J. H. Picard, Mme et Mr Geo. Voyer, Mme et Mr J. Royal, Mme et Mr J. Labissonnière, Mesdames Boudreau, Kitchen, Bérubé; Melles Gariépy, Riley, Bérubé, Tessier, Juneau; MM. J. E. Laurencelle, O. Tessier, E. Tessier, le Juge Noël, etc.

Le "Courrier", de concert avec les autres amis, offre à Mr et Mme Geo. Roy ses meilleurs souhaits.

Calgary.

Le Dr Torrey, président de l'Université de l'Alberta était l'hôte du "Canadian Club" de Calgary lundi dernier. Le docteur a créé une très bonne impression devant un auditoire choisi et nombreux. Notre nouveau président se met à l'oeuvre immédiatement, et il espère être prêt à l'automne, pour commencer l'enseignement universitaire.

Wetaskiwin.

de comté, à Wetaskiwin, lundi, le 20 janvier. Les avocats du district lui ont souhaité la bienvenue, et nous connaissons assez notre compatriote, le juge Noël, pour être convaincu que la meilleure harmonie règnera dans le monde judiciaire de Wetaskiwin.

Société St-Jean-Baptiste.

Dimanche dernier a eu lieu, dans une des salles de l'Ecole Séparée, une assemblée spéciale de la Société St-Jean-Baptiste où M. Drapeau, maire de Rimouski, Qué. en voyage dans l'Ouest pour cause de santé, avait été invité.

Après l'ouverture de l'Assemblée, sur l'invitation de M. le Président Gariépy, M. Drapeau monta à la tribune. Le visiteur dit combien il est émerveillé de notre pays.Dans l'Ouest depuis quelques semaines seulement, il est déjà un Westerner des plus enthousiastes. M.Drapeau a parlé pendant plus d'une heure, disant l'importance qu'il y a pour nous d'encourager l'immigration de nos compatriotes de ce côté et suggérant comme moyen pratique d'encourager cette immigration, l'envoi d'un agent laïque.

Ottawa.

23 janvier.

Le commerce étranger durant l'année dernière a atteint le chiffre énorme de $658,500,774, une augmentation de $64,281,485 sur l'année 1906. C'est le meilleur record dans l'histoire canadienne.

Le Juge Noël a présidé la cour

Le chiffre des importations est de $285,275,360 composé avec $324,841,685 en 1906.

Victoires Libérales

Des élections particulières ont eu lieu lundi dernier dans South Huron, Ont., et dans Stanstead, Qué. Dans les deux cas les candidats libéraux ont été élus par de fortes majorités.

COUVENT DETRUIT.

Montréal, 20. — Un peut avant midi, hier matin, le feu s'est déclaré au couvent des soeurs de Ste-Anne, de St-Rémi de Napierville, et à trois heures p.m., il ne restait plus rien que des ruines. Heureusement,on n'a pas à déplorer de pertes de vie. On ne peut s'expliquer encore à l'heure actuelle la cause du feu qui a commencé à l'étage supérieur, avec une rage extraordinaire.

L'eau manquait totalement et on ne pouvait se la procurer qu'à un puits artésien qui alimente le couvent et en très petite quantité. Presque tout le mobilier a été sauvé excepté l'orgue magnifique qu'on avait acheté pour la chapelle. Le couvent était la propriété de la fabrique. Il avait été construit en 1870, en brique solide, et faisait l'ornement de la paroisse. On peut estimer les pertes à $30,000, couvertes par des assurances, mais pour un montant relativement peu considérable. Au moment du désastre, 15 religieuses habitaient le couvent avec environ cent pensionnaires. Ces dernières devront retourner dans leurs familles. Quant aux religieuses l'hospitalité leur a été offertes par des personnes généreuses.

Le couvent mesurait 100 pieds de front, par 90 de profondeur avec ailes adjacantes aux côtés.

Discours de L'Hon F. Oliver Suite

crites, âgé de dix-huit ans ou plus et de 10 schellings pour les immigrants d'un an à huit ans. Il ne sera payé aucune prime pour les enfants âgés de moins d'une année, pour les touristes, pour les Canadiens qui rentrent au pays, ni sur les billets gratuits ou pour les personnes dont l'occupation est différente de celles mentionnées plus haut, ou encore qui ne jouissent pas de toutes leurs facultés mentales et physiques.

A cette circulaire en était ajoutée une autre dont je demanderai la permission de lire quelques paragraphes, afin de faire voir d'une façon plus claire le système du Gouvernement qui pourra ainsi être jugé non pas sur la politique qu'on lui prête mais sur ses actes réels. Les agents de compagnies de navigation sont les personnes par l'entremise desquelles nous répandons dans le public anglais les renseignements que nous voulions lui faire tenir sur le Canada. Ils sont autorisés à vendre des billets de passage par les lois de l'Angleterre. Les compagnies de navigation leur payent une commission sur les billets qu'ils vendent et nous avons cru qu'en ajoutant une autre commission à celle-là reçue déjà sur les billets de passage qu'ils vendraient pour le Canada, nous nous assurerions par le fait leur concours actif.

Nous avons été très heureux d'obtenir leur concours, mais en ayant grand soin de ne nous en prévaloir que pour une classe de personnes pouvant être utiles au pays. Nous avons même pris la peine de leur expliquer les raisons de notre attitude à cet égard. Nous leur avons dit:

Les personnes pour lesquelles le gouvernement canadien consent à payer des primes doivent être, en raison de leurs occupations antérieures, aptes à occuper les terres en friche du Canada, à travailler sur les terres en culture, ou sur les chemins de fer actuellement en voie de construction. L'on n'affirme pas que les personnes se trouvent dans d'autres conditions sociales ou ayant exercé un autre genre d'occupations ne doivent pas venir au Canada et qu'il ne pourront pas y trouver de l'emploi. Mais, il doit être bien entendu que le gouvernement du Canada ne conseille le déplacement que de ceux qui se trouvent dans les conditions voulues pour le paiement d'une prime. Le cultivateur et l'ouvrier agricole ne sont pas nécessairement des citoyens plus désirables que les autres, mais en fait tout simplement l'on ne demande au Canada que des gens capables de s'établir sur les terres en friche, d'aider à l'amélioration des terres en culture et de prendre part aux travaux destinés à faciliter les transports. C'est ce qui justifie le Gouvernement dans la défense qu'il fait pour promouvoir l'immigration. Aller plus loin dans cette voie ce serait prendre l'argent d'une certaine classe de contribuables canadiens pour leur susciter des concurrents dans leurs diverses professions; et ceux-ci seraient bien fondés à demander compte au Gouvernement d'une pareille politique.

Non contents d'expliquer aux agents de transport les raisons qui nous portaient à n'accorder de primes que pour cette catégorie d'immigrants, nous leur avons encore communiqué les dispositions de l'acte de l'immigration adopté en 1906 dans le but d'attirer ici les immigrants venant des Iles Britanniques. Nous l'avons fait parce que, pour continuer à mériter l'approbation publique nous devons constamment faire en sorte d'attirer dans notre pays les immigrants désirables et user de tous les efforts raisonnables pour exclure ceux qui ne possèdent pas les qualités requises. C'est ainsi que tout en augmentant de 7 à 20 schellings la prime payée par tête dans le Royaume-Unis, nous avons demandé et obtenu une législation nouvelle qui nous permet d'exclure les sujets non acceptables, chose que nous ne pouvions pas faire auparavant. Cela fait, nous avons écrit aux agents comme il suit:

Il est important que vous lisiez attentivement l'acte de l'immigration du Canada, dont vous avez reçu un exemplaire avec la présente. D'après cette loi, certaines personnes n'ont pas la permission de débarquer au Canada. L'agent doit comprendre clairement qu'en donnant passage aux personnes visées il s'expose à souffrir dans sa réputation et dans ses affaires. Ces personnes peuvent être renvoyées à l'endroit où elles viennent aux frais de la compagnie qui les a transportées, dans les deux ans qui suivent leur débarquement. On remarquera que les personnes suivantes ne doivent pas débarquer et peuvent être renvoyées dans les deux ans: les faibles d'esprit, les idiots, les aliénés, ou ceux qui l'on été dans les cinq ans, ceux qui souffrent de maladies répugnantes, contagieuses ou infectieuses; les pauvres ou les nécessiteux, ceux qui ont vécu de l'assistance publique, les mendiants de profession ou vagabonds, ceux qui seront probablement à charge au public, les prostituées et ceux qui ont été reconnus coupables de quelque crime. Les sourds, les muets, les aveugles ou les infirmes peuvent être admis s'ils sont accompagnés de membres de leur famille capables de les garder et de les maintenir. S'ils ne sont pas ainsi accompagnés ils peuvent être rembarquer.

Dans cette circulaire nous prévoyons tous les cas mentionnés cet après-midi par mon honorable ami le chef de l'opposition (M. R. L. Borden) lorsqu'il a parlé d'un homme qui, en Angleterre, se déclarant agent du gouvernement, dirigeait vers le Canada des gens autres que ceux pour lesquels nous voulons payer la prime. Voici ce que nous disons sur ce sujet:

Il nous est arrivé d'être obligé de rompre nos relations avec les agences de transports et ce pour diverses raisons, parmi lesquelles il faut mentionner les réclamations injustes, l'embarquement de sujets non acceptables ou d'artisans embauchés d'avancé ou une publicité inconvenante. Il faut esperer que des difficultés de ce genre ne se renouvelleront pas. Le département de l'immigration étant une branche du service public au Canada. il est nécessaire que dans son travail comme dans ses relations il évite les erreurs et les malentendus. Le ministère ne préfère ne pas entretenir de rapports avec les agences qui pourraient ne pas se conformer à ses désirs et dont les actes seraient de nature à nuire à son oeuvre.

Nous écrivions encore ceci quant aux personnes dont nous avons besoin dans notre pays:

L'émigrant n'a d'intérêt à venir au Canada que s'il peut espérer y réussir. L'arrivée d'un grand nombre d'immigrants qui ne peuvent s'adapter aux conditions économiques du pays aurait nécessairement pour effet u enrayer le mouvement migratoire. Celui qui n'a pas réussi en rejette la faute sur le pays, bien que son insuccès puisse dépendre de causes qui lui sont toutes personnelles; il se plaint à ses amis, il leur conseille de ne pas venir. Le département de l'immigration pourrait, avec un pareil système, tomber dans le discrédit aux yeux du peuple canadien qui cesserait alors d'appuyer son oeuvre. Les gens dont nous avons besoin ici sont ceux qui dans le Royaume-Unis passent pour valides, mais qui cherchent dans un pays nouveau un champ plus vaste que celui que leur offre leur patrie d'origine.

Les efforts du département canadien de l'immigration n'ont pas pour but d'attirer ceux qui cherchent un endroit où ils peuvent trouver à vivre, mais ceux-là seuls qui, pouvant à l'heure présente se tirer d'affaires dans le Royaume-Unis, saisissent néanmoins l'occasion qui se présente à eux d'améliorer leur sort.

Telle est aujourd'hui la politique du département de l'immigration; elle est la même qu'en 1906. La Chambre pourra la comparer avec la proposition faite par M. Hall, propriétaire d'un bureau de placement à Brantford, Ontario, et approuvée par M. Cockshutt, député, le 9 mai 1905. La Chambre conviendra, je crois, que j'ai lieu de me féliciter de l'adhésion de M. Cockshutt à notre politique, telle qu'établie par la motion qu'il a inscrit à l'ordre du jour.

Je désire faire remarquer à la Chambre que non seulement nous avons une politique bien définie mais que nous la mettons en pratique. Nous l'exécutons malgré les difficultés et l'opposition qu'on nous suscite ici dans la province d'Ontario. Mais avant de toucher à ce point, je désire donner lecture d'une lettre circulaire adressée à tous les agents de transports dans la Grande-Bretagne et l'Irlande quant aux endroits où doivent être dirigés les immigrants:

Il est à peine nécessaire de faire remarquer combien il est désirable d'éloigner des villes les immigrants nouvellement débarqués. Le département de l'immigration a établi des agents de placements dans les diverses comtés d'Ontario afin que vous puissiez diriger les ouvriers agricoles venant dans cette province, vers les localités où leurs services sont requis; si les immigrants se rendent dans les villes ils seront évidemment moins portés à travailler à la campagne, surtout si dans ces villes ils trouvent de l'emploi en qualité de commis ou de journaliers. L'agent est donc intéressé à faire communiquer l'immigrant avec nos agents de placement.

A Suivre.

POUR RIRE.

—Entre Marseillais:

—Figurez-vous, mon bon, que j'ai une bonne, qu'elle est d'une distraction sans pareille. Pour vous en donner une idée, je l'envoie ce matin porter une lettre à la poste. Arrivée devant le bureau, qu'est-ce qu'elle fait? Au lieu de mettre ma lettre dans le trou, elle a pose sur le trottoir et se jette dans la boîte.

—Té... mon bon, ça ne m'étonne pas, car moi, dimanche dernier, j'envoie une de mes bottes à ressemeler, en faisant dire que j'étais pressé. Le savetier, qui était en train de déjeuner, veut se dépêcher tellement, qu'il coud son bifteck après ma chaussure et qu'il mange ma semelle.

* * *

On jouait, un soir, aux jeux d'esprit chez la duchesse du Maine.

—Quelle différence, demande la princesse, y a-t-il entre une pendule et moi?

M. de Fontenelle entra. La question lui fut faite. Il y répondit sur-le-champ:

—La pendule marque les heures, Votre Altesse les fait oublier....

Résumé des Réglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section de nombre pair des terrains de la Puissance au Manitoba ou dans les provinces du Nord-Ouest, excepté les lots 8 et 26 non réservés, pourra être prise comme homestead par toutes personnes se trouvant le seul chef d'une famille ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans, sur un espace d'un quart de section de 160 acres plus ou moins.

Une demande d'entrée ou d'inspection doit être faite personnellement au bureau de l'agent local ou sous-agent.

(1) Au moins un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture de celui-ci chaque année, au cours d'un terme de trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) de toute personne éligible pour faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur de cet acte, quand au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, pourront être remplies par le fait que cette personne habitera avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a feu et lieu sur la ferme qu'il possède dans les environs de son homestead, les conditions de cet acte, quand à la résidence, pourront être remplis par le fait de résider sur le dit terrain.

Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de faire.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur

N.-B.—La publication non autorisée de cette nnonce ne sera pas payée.